

**Décision du Conseil de l'IBPT
du 23 décembre 2019
concernant la composition du collège visé par l'arrêté
royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de
conciliation devant l'Institut belge des services postaux
et des télécommunications pour l'année 2020**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2020 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Luc Vanfleteren	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Service Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées l'année 2020 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Jack Hamande	Membre du Conseil
Monsieur Martin Dorme	Ingénieur Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
Monsieur Dominique Paquot	Premier Conseiller, Service Juridique

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 11 octobre 2019 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2019.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Jack Hamande
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Membre du Conseil